

Ramassage des escargots de Bourgogne

C'est le printemps, l'humidité et le soleil font pousser une belle végétation vert tendre qui fait sortir les escargots de leur hivernage.

L'escargot de Bourgogne (*helix pomatia*) et l'escargot petit gris (*helix aspersa*) vont apparaître dès les premières pluies pour se reproduire.

Afin de préserver l'espèce, il est interdit de ramasser les escargots du 1^{er} avril au 30 juin. A partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 mars, on peut les récolter, à condition que leur coquille fasse 3 cm au moins pour les Bourgognes et pour le petit gris, il faut que sa coquille soit bordée à la base d'un bourrelet.